

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_024 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - PARTICIPATION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), compétente de droit en matière d'organisation de la mobilité, a en charge la gestion des transports urbains communautaires.

Dans ce cadre, la Collectivité a défini des principes de desserte élevés (mise en place de lignes vers l'ensemble des chefs-lieux communaux, intensité soutenue des fréquences de desserte en zone agglomérée, organisation d'un service TPMR...), a fixé des conditions tarifaires d'accès adaptées aux différents publics (tarification solidaire, participation à la prise en charge du coût des transports scolaires...) et a élargi l'offre à de nouveaux modes de mobilité (offre VéloCab' notamment) tout en intégrant les problématiques liées à l'intermodalité et à la billettique dématérialisée.

Le produit du Versement de Mobilité retrouve une réelle dynamique sur les trois dernières années. En effet, cette recette est à un niveau jamais atteint jusqu'à présent.

Les recettes commerciales ont quasiment retrouvé leur niveau d'avant crise COVID. Après un effondrement en 2020, elles atteignent 760 k€ en 2023 soit un niveau presque

équivalent à 2019.

Côté charges, la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal (Pôle Mobilités d'Aurillac), depuis le mois de mai 2022, a impacté l'offre de service et des adaptations importantes ont été traitées tout en maîtrisant les évolutions des coûts de fonctionnement qu'elles engendrent.

En 2023, la rémunération de l'exploitant (SA-SPL STABUS) prévue dans le contrat OSP a été ajustée et actualisée en fonction des kilomètres réels parcourus, des charges réelles payées pour la sous-traitance (inflation comprise) et du nombre de courses TPMP réalisées. La nouvelle ligne mise en service pour desservir la zone commerciale de la Sablière à compter du mois de mai 2021 ainsi que les navettes estivales ont fait évoluer l'offre produite et donc accru la contribution versée par la CABA. De plus, l'impact de la revalorisation des prix a encore été particulièrement important cette année, soit une évolution de +5,5 %.

Pour mémoire, la participation du Budget Principal a été de 0,73 k€ en 2021, de 1,1 M€ en 2022 et de 1,76 M€ en 2023 (avec intégration de l'abandon de créances au profit de la SPL STABUS), soit une hausse significative de plus de 1 M€ entre 2021 et 2023. L'autofinancement prévisionnel reste fortement impacté par l'augmentation des charges sachant qu'il s'élevait à 477 k€ en 2021, à 382 k€ en 2022 et à 520 k€ en 2023.

En application des articles L.2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de financer les différentes charges de fonctionnement du service des Transports, il est donc nécessaire que le Budget Principal de la CABA verse au titre de l'année 2024 une participation d'un montant de 1 500 000 € audit Budget Annexe des Transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, dans les conditions et pour les motifs rappelés dans le rapport joint aux présentes, le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe des Transports d'une participation de 1 500 000 € au titre de l'exercice 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 65736221, fonction 851, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.